



Bruxelles, le 8 février 2021
(OR. en)

5978/21
OJ CRP1 6

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

10 février 2021 (10:00)

Format 1+1 (+1 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour
Approbation des points "I" figurant en annexe

Points avec débat (II)

Éducation, jeunesse, culture et sport

2. Vidéoconférence informelle des ministres de l'éducation, 19 février 2021: préparation

Équité d'accès, inclusion et réussite pour tous en matière
d'éducation et de formation
Débat d'orientation

Compétitivité

3. Vidéoconférence informelle des ministres chargés du marché intérieur et de l'industrie,
25 février 2021: préparation

Le nouvel agenda du consommateur - Le rôle clé des
consommateurs dans la reprise économique et la nécessité de
renforcer la résilience des consommateurs
Débat d'orientation

Marché intérieur et industrie

- | | | |
|----|--|---------|
| 4. | Conclusions sur un nouvel agenda du consommateur | 5839/21 |
| | <i>Préparation en vue de l'approbation</i> | 5947/21 |

Télécommunications

- | | | |
|----|---|---|
| 5. | Règlement "vie privée et communications électroniques" |  5840/21 |
| | <i>Mandat de négociation avec le Parlement européen</i> | |

Divers

Informations actualisées sur les vaccins contre la COVID-19
Informations communiquées par la Commission

Points sans débat (I)**Transports**

6. Règlement relatif à la non-application temporaire des exigences concernant les créneaux #2  5861/21
Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption de l'acte législatif
Décision de déroger au délai de huit semaines prévu à l'article 4 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE
 AVIATION
7. Règlement concernant des mesures relatives à la validité des certificats, licences et agréments et au report de vérifications et formations en raison de la pandémie de COVID-19  5862/21
Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption de l'acte législatif
Décision de déroger au délai de huit semaines prévu à l'article 4 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE
 MAR
8. OMI - Contribution de l'Union - NCSR 8 sur le service de communication bidirectionnelle de Galileo 5873/21
Approbation
 MAR
 OMI

Télécommunications

9. Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA)  5939/21
Approbation
Décision de recourir à la procédure écrite
 5952/21
 TELECOM

Agriculture

10. Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition 5670/21
Coordination d'une position commune au sein de l'Union européenne
 FAO

-
-  Première lecture
-  Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)
-  Sur la base d'une proposition de la Commission
-